



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021



## Table des matières

1.	Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire.....	3
2.	Le contexte national .....	3
3.	Perspectives budgétaires – Le fonctionnement.....	4
4.	L'investissement .....	7
4.1.	Les dépenses d'investissement .....	10
4.2.	Les recettes d'investissement .....	10
5.	L'épargne brute, l'excédent de fonctionnement, la dette .....	11
5.1.	L'épargne brute .....	11
5.2.	L'excédent de fonctionnement .....	11
5.3.	La dette.....	11

## 1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit également pour toutes les communes de plus de 3500 habitants l'obligation de présenter dans le rapport d'orientation budgétaire :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

## 2. Le contexte national

Dans un contexte économique et social dégradé consécutif à la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, les dispositions de la loi de finances 2021 (LDF) portent notamment sur la mise en œuvre d'un plan de relance de cent milliards d'euros.

Concernant plus précisément le bloc communal, ladite loi prévoit :

- une stabilité globale de la dotation globale de fonctionnement ;
- une augmentation des dotations de solidarité ;
- une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation à hauteur de 0,2% ;
- le maintien des dotations de soutien à l'investissement local (DETR, FSIL) ;
- la poursuite de la réforme de la fiscalité locale :
  - ♦ jusqu'en 2023, suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20% des foyers en restant redevables ;
  - ♦ dès 2021, les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPT) en compensation de la perte de taxe d'habitation (application d'un coefficient correcteur).

### 3. Perspectives budgétaires – Le fonctionnement

#### 3.1. Le résultat 2020

Le résultat de l'exercice 2020 témoigne de l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution budgétaire :

- les charges à caractère général diminuent de 3,6% entre 2019 et 2020 compensant ainsi les dépenses supplémentaires directement liées à la crise sanitaire ;
- le produit des services est réduit de 31,3% (accueil périscolaire, crèche notamment). Cette perte est pondérée par une aide de la Caisse d'allocations familiales.

Cette situation exceptionnelle se traduit comptablement par un excédent de fonctionnement de l'année estimé à 510 000 €.

Comparatif 2019/2020

	CA 2019	CA 2020	Taux de variation CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/ CA 2019 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 321 570	5 219 905	- 1,91%	- 101 665
Recettes réelles de fonctionnement	5 854 442	5 973 436	+ 2,03%	+ 118 994

#### 3.2. Les orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires se traduisent, en section de fonctionnement, par :

- des dépenses réelles de fonctionnement revalorisées à hauteur de 2,2%,
- une progression des recettes de fonctionnement estimée à 0,58% dans le contexte incertain résultant de la crise sanitaire.

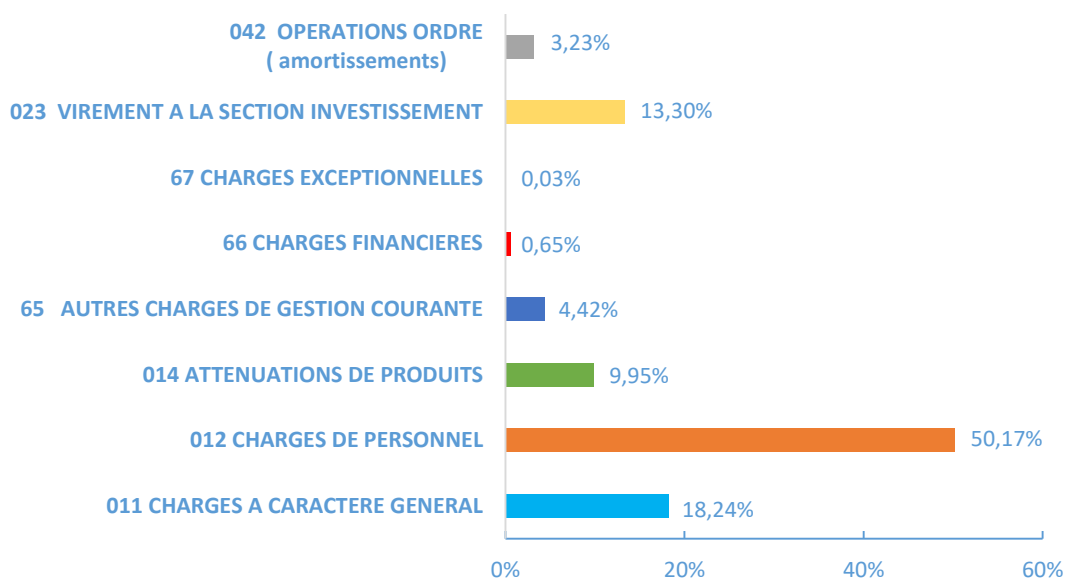
Evolution 2020/2021

	Budget 2020	Prévision 2021	Taux de variation 2021/2020	Variation BP 2020/ BP 2019 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 623 170	5 747 701	+ 2,21 %	+ 124 531
Recettes réelles de fonctionnement	5 915 990	5 950 280	+ 0,58 %	+ 34 290

Avec une progression de 2,21%, les dépenses réelles demeurent nettement inférieures à la moyenne nationale pour les collectivités de même catégorie démographique.

## Répartition des dépenses de fonctionnement

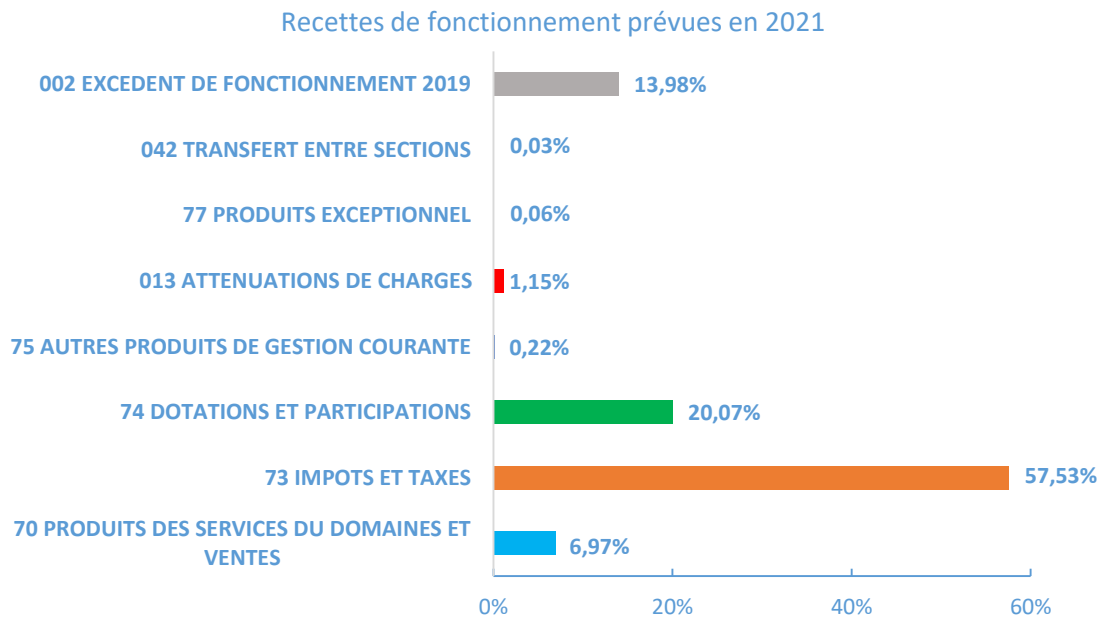
### Dépenses de fonctionnement prévues en 2021



Cette projection intègre :

- une revalorisation globale des charges à caractère général et des charges de gestion courante de 3,1% qui prend en compte les dépenses liées à la situation sanitaire ainsi que l'évolution des coûts de fournitures et de services ;
- une hausse des charges de personnel de 2% correspondant à une évolution naturelle (glissement vieillissement-technicité positif), la poursuite de la réforme sur les parcours professionnels ainsi que les deux scrutins électoraux à venir ;
- un virement à la section de fonctionnement destiné au financement des dépenses d'équipement porté à 1 000 000 € ;
- une stabilité des autres postes budgétaires.

## Répartition des recettes de fonctionnement



La prévision d'évolution considère :

- un produit des services équivalent à la prévision 2020 ;
- un stabilité des taux d'imposition ;
- une dotation globale de fonctionnement (DGF) équivalente à 2020 ;
- une dotation générale de décentralisation équivalente à 2020 ;
- le maintien par la Caisse d'allocations familiales du dispositif d'aide lié à la crise sanitaire jusqu'en juin 2021.

## 4. L'investissement

Malgré un contexte difficile, l'année 2020 a été marquée par la finalisation de la réhabilitation du domaine de Bocaud et de ses abords. L'ouverture de la nouvelle bibliothèque, la création de la place centrale et la mise en œuvre de voies de circulation repensées ont redessiné le cœur de notre ville.

La saine gestion de nos finances et la parfaite maîtrise de notre budget de fonctionnement nous a permis de limiter le recours à l'emprunt pour cette opération et de dégager à nouveau une épargne brute satisfaisante pour maintenir un fort niveau d'investissement pour l'année 2021 dont voici les principales orientations :

### - Le développement durable et le respect de notre patrimoine :

Patrimoine historique : La mise en valeur de ce patrimoine sera poursuivie grâce à la réfection des clôtures du parc et la mise en place de garde-corps sur la terrasse d'honneur afin que ce lieu soit protégé mais demeure ouvert à tous.

La Commune poursuivra son soutien aux associations telles Histoire et Patrimoine et le Cercle Généalogique pour continuer à faire découvrir les richesses de notre territoire. A cet effet, un musée des curiosités sera créé dans l'ancien hôtel de ville pour mettre en valeur notre patrimoine et le rendre plus accessible.

Les aménagements au niveau de l'aire de la Coquille seront poursuivis afin d'accueillir dès que la situation sanitaire nous le permettra les nombreuses manifestations culturelles et sportives qui rythment la vie de notre ville et sont si chères à nos habitants.

Protection des espaces naturels et création de la trame bleue et verte : la mise en valeur des zones naturelles et la sensibilisation au respect de la biodiversité demeurent une priorité. En partenariat avec le département et dans le respect de notre Agenda 21, nous poursuivrons la plantation de nouveaux arbres sur l'ensemble de notre territoire. La Commune continuera également à soutenir les actions menées par les jardins familiaux et les vergers partagés. Des actions de sensibilisation seront mises en œuvre autour de la protection de la nature et le nettoyage des espaces naturels en lien avec les écoles, les associations de la commune et notamment le CEJ, très attaché à la préservation de nos richesses naturelles.

Plan de rénovation de la voirie communale et d'embellissement de nos quartiers : en lien avec la Métropole, la Commune poursuivra ses efforts dans la rénovation de la voirie. L'année 2021 verra le lancement de l'aménagement du cœur de ville commerçant avec la création d'une nouvelle zone partagée le long de l'avenue de Vendargues. La voirie sera repensée afin de permettre une meilleure circulation et des lieux de vie proches des commerces du cœur de ville. Une nouvelle action de végétalisation en partenariat avec les habitants sera lancée pour continuer à embellir les rues de notre commune.

### - Le développement des services à la population et à l'amélioration de la qualité de vie

Accès au sport et à la culture pour tous : le budget consacré à la culture sera maintenu pour permettre la reprise de la programmation culturelle dès que la situation sanitaire le permettra. Dans l'attente, la Passerelle continuera à accueillir des résidences d'artiste pour favoriser les créations artistiques et soutenir le spectacle vivant si durement touché.

La Passerelle continuera également à être mise à disposition des associations jacoumardes à titre gracieux dès la reprise des activités.

Comme chaque année, nous réaffirmerons notre soutien au tissu associatif de notre commune en accompagnant les projets portés par les associations culturelles, sportives et citoyennes à travers des

subventions annuelles et la coorganisation de certaines manifestations portées par les offices municipaux des sports et de la culture. Nous espérons enfin que cette année permettra de fêter les 20 ans de notre jumelage avec la ville de Sernancelhe.

La Commune poursuivra la rénovation et l'amélioration des équipements sportifs avec notamment des travaux d'entretien et d'accessibilité aux terrains de sport, l'entretien des différentes aires de jeux et du skate parc. Après l'investissement effectué pour la rénovation des terrains de tennis, les investissements porteront cette année notamment sur la rénovation de l'aire multi activités du tambourin et sur le boulodrome. La fréquentation de tous ces équipements démontre chaque jour leur rôle essentiel pour nos habitants et les associations qui les utilisent.

Proximité et service public pour les familles et les administrés : la réorganisation spatiale des services publics de la commune se poursuivra encore cette année. Les derniers travaux seront réalisés au sein de l'ancien hôtel de ville pour permettre une utilisation optimale de ce bâtiment et installer définitivement les locaux du CCAS et de la police municipale. Ces travaux comprennent notamment une reconfiguration de l'espace pour répondre aux besoins spécifiques de ces services, des travaux d'insonorisation et la création d'un accueil partagé afin de recevoir les habitants dans les meilleures conditions possibles.

Soucieux de maintenir des services publics ouverts et accessibles aux usagers, nous poursuivrons notre politique de mise en accessibilité des espaces publics.

L'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque sera maintenue. La dotation pour le fonds documentaire sera augmentée et de nouvelles activités seront financées pour répondre au plus près aux besoins de la population.

#### **- Une action pour tous les âges de la vie – bien grandir, bien vivre, bien vieillir**

Bien grandir : l'action municipale envers la jeunesse et la petite enfance demeure une priorité. Grâce aux investissements effectués, l'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles.

Comme chaque année, des travaux d'aménagement et d'équipement sont programmés à la maison de la petite enfance ainsi que dans les deux écoles. Des investissements seront réalisés pour renouveler le mobilier et les aires de jeux de la crèche et des écoles. L'installation de stores se poursuivra cette année encore à l'école maternelle.

En 2021 seront également inscrits au budget l'achat de la parcelle et les frais d'études en vue de la construction du nouveau groupe scolaire.

L'équipe municipale poursuivra son soutien aux projets périscolaires proposés à l'école. Nous financerons le temps d'accueil périscolaire (TAP) et maintiendrons sa gratuité pour les familles afin que continue la mise en œuvre des projets citoyens, culturels et sportifs, proposés aux écoliers jacoumards entre 16h et 17h.

Nous poursuivrons les chantiers jeunes, qui accueillent une vingtaine d'adolescents de 12 à 17 ans chaque année.

Enfin, un soutien particulier sera accordé aux projets portés par le Conseil des Enfants et des Jeunes. La commune sera à leur côté pour les aider à les réaliser.



### Bien vivre et bien vieillir :

Dans le cadre du label « Ville, Vivez, Bougez », notre Commune poursuivra ses actions en faveur du sport et de la santé pour l'ensemble des citoyens

Nous continuerons nos actions en faveur des seniors pour lutter contre l'isolement (téléphone bleu, partenariat avec la Croix Rouge) dont nous avons pu mesurer toute l'importance durant ces derniers mois. Nous enrichirons le programme mensuel d'activités proposé pour permettre à tous de bien vieillir à Jacou et favoriser les échanges intergénérationnels. Les activités telles que l'organisation de thés dansants, le programme d'activités physiques adaptées ou d'ateliers mémoire seront maintenus et d'autres activités seront déployées comme notamment la création d'ateliers informatiques en partenariat avec la médiathèque. Le budget pour l'organisation de la semaine bleue sera également maintenu.

### **- Une commune toujours plus solidaire**

La Commune aidera les personnes les plus fragiles à travers les actions mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires, bénévoles et professionnels de l'agence de la solidarité du Conseil Départemental. Nous apporterons tout notre soutien pour poursuivre le fonctionnement de l'épicerie solidaire et développer de nouvelles actions envers les bénéficiaires. La subvention communale prévoit notamment la création de nouveaux ateliers. Nous espérons également la reprise des formations aux premiers secours ouverts à nos habitants.

Les services du CCAS continueront à accompagner nos concitoyens dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement ou d'aides financières.

### **- Investir pour plus de sûreté**

La commune poursuivra le déploiement de son parc de caméras de surveillance et l'équipement de notre police municipale. La réorganisation et l'évolution des missions de la police municipale se poursuivra afin de permettre la mise en place d'actions concertées avec notamment les forces de gendarmerie. Cette nouvelle organisation permettra une plus grande proximité avec les habitants et présence sur le terrain pour des actions de prévention.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces actions seront donc inscrits au budget 2021.

Deux projets feront l'objet d'engagements pluriannuels :

- L'aménagement du cœur de ville commerçant, auquel la commune participe par le biais d'un fonds de concours réparti sur les années 2021 et 2022,
- La construction du nouveau groupe scolaire dont les frais d'études sont portés au budget 2021.

#### 4.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement 2021 estimées à 2,5 M€ se répartissent de la manière suivante :

- <u>les restes à réaliser 2020</u> (461 254 €) :	
- fonds de concours 2019 et 2020 :	271 899 €
- construction de caveaux au cimetière de la Draye :	46 471 €
- autres dépenses (entretien des bâtiments et des terrains, achats d'équipements et de mobiliers, ...)	142 884 €
- <u>les dépenses nouvelles</u> :	
- immobilisations	1 495 000 €
- fonds de concours pour opérations de voirie	250 000 €
- attribution de compensation	45 000 €
- dépenses financières	95 000 €
- <u>le report de l'exercice 2020</u> :	167 000 €

Les nouvelles dépenses d'équipement s'établissent, en 2021, à près de 1,8 M€. Ce budget correspond à l'enveloppe dédiée chaque année à la préservation et à la valorisation du patrimoine communal.

#### 4.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues sont composées :

- <u>des restes à réaliser 2020</u> (638 501 €) :	
- subventions d'équipement	588 512 €
- taxe d'aménagement	49 989 €
- <u>de recettes nouvelles</u> :	
- subventions d'équipement	40 000 €
- fonds de compensation de la TVA	170 000 €
- taxe d'aménagement 2021	42 200 €
- produit de cessions foncières	311 000 €
- virement de la section de fonctionnement	1 056 366 €
- amortissement des immobilisations	256 800 €

## 5. L'épargne brute, l'excédent de fonctionnement, la dette

### 5.1. L'épargne brute

L'épargne brute est constituée de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. En 2020, elle est de 109 € / habitant.

L'épargne brute dégagée en 2020 (753 500 €) représente une ressource pour le financement des opérations d'investissement prévues en 2021.

L'effort porté sur les dépenses réelles de fonctionnement devra être poursuivi afin de ménager une capacité d'investissement satisfaisante.

### 5.2. L'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 est estimé à 1 100 000 €. Il sera reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

### 5.3. La dette

La commune est très peu endettée. En 2011 la dette par habitant s'élevait à 429 €. En 2014 ce montant était de 271€ et en 2020 il est de 267€. Pour les communes de même strate, la dette par habitant était de 823 € en 2019.

Le tableau ci-dessous résume l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Taux actuariel moyen	Durée de vie résiduelle moyenne
<b>Total</b>	<b>1 838 843</b>	<b>2,61%</b>	<b>16 ans et 9 mois</b>

L'évolution de l'encours entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021 est décrite ci-dessous :

Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Nouveau financement 2021	Amortissement	Encours au 31 décembre 2021
1 838 843	0	95 200	1 746 643

Le projet de budget 2021 ne prévoit pas de nouvel emprunt pour financer les investissements.